



**FOND DE PLAN**  
Composé sur la base du PCN 2017, de la BD-TOPO 2018 et de la BD-L-ORTHO 2018

- Bâtiment existant
- Limite parcelleire
- Limite du territoire communal
- Toponyme
- Numéro de parcelle
- Rivière / Ruisseau (BD-TOPO)

**PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL**

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- Zones d'habitation**
- HAB-1 zone d'habitation 1
  - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
- MIX-v zone mixte villageoise
  - MIX-r zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
- BEP-1 zone de bâtiments et équipements publics 1
  - BEP-2 zone de bâtiments et équipements publics 2

**REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »**

N° du nouveau quartier			
Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

- Zone verte**
- AGR zone agricole
  - VERD zone de verdure

- Zones superposées**
- zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
  - plan d'aménagement particulier approuvé (information complémentaire à titre indicatif)
  - zones de servitude "urbanisation"
  - zone de servitude "urbanisation" - cours d'eau

- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**
- construction existante à conserver
  - petit patrimoine à conserver
  - gabarit d'une construction existante à conserver

- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (à titre indicatif)**
- à la protection des sites et monuments nationaux

**PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL**

MODIFICATION CONFORMÉMENT À LA "LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN"

- délimitation de la modification ponctuelle du PAG



Ref. n°: 12C/	
Saisine du Conseil Communal	
Avis de la Commission d'Aménagement	
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre des Affaires intérieures	

PCN 2017 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A LETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

**CO3 s.à r.l.**  
 COncept COnseil COmmunication  
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement  
 3, bd de l'Europe  
 L-1224 Luxembourg  
 Tel.: (+352) 26 48 41 29  
 Fax: (+352) 26 48 41 27  
 Mail: info@co3.lu

Administration communale de Leudange

Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Extrait du PAG modifié - localité de Leudange, "Bommert"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 2213\_04\_05\_II

Indice: Date: 07.07.2025

Élaboré: C. Rabe Contrôlé: T. Simon Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, collage, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.